

LE DIABLE PAR LA QUEUE
PHILIPPE DE BROCA

SÉRIE N°15 - DVD N°7
5,90 € EN PLUS DE « M »
LE MAGAZINE DU « MONDE »

UNIQUEMENT EN FRANCE
MÉTROPOLITAINE

SCIENCE & TECHNO

Combien pèse un kilogramme ?

Les scientifiques s'apprêtent à redéfinir l'ampère et le kilo. SUPPLÉMENT

SPORT & FORME

Yoann Gourcuff brise le silence

Entretien exclusif avec le milieu de terrain de l'Olympique lyonnais. SUPPLÉMENT

Steve Jobs était une rock star

M • LE MAGAZINE DU « MONDE »
UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE,
EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG



CULTURE & IDÉES « Normal », un chef d'Etat ? Il faut être fou pour vouloir être président ! SUPPLÉMENT

Le Monde WEEK-END

Samedi 15 octobre 2011 - 67^e année - N°20756 -

www.lemonde.fr

Fondateur : Hubert Beuve-Méry - Directeur : Erik Izraelewicz

Comment les prisons françaises fabriquent de la récidive

- Près de 60 % des sortants sont recondamnés dans les cinq ans
- Reportage dans un quartier d'Orléans avec des familles de détenus

La récidive est à la fois le tourment et l'obsession de la majorité : sept lois ont été votées depuis 2004, visant toutes à durcir les peines ; Eric Ciotti, le député UMP de Nice et bras armé du chef de l'Etat à l'Assemblée, ne jure d'ailleurs que sur « la caractère dissuasif de la sanction ».

La récidive est pourtant un phénomène assez mal connu, et il est douteux que l'alourdissement des peines puisse la réduire. Une passionnante étude de la direction de l'administration pénitentiaire, passée assez inaperçue cet été dans les Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques, vient uti-

lement recadrer le débat, et indirectement proposer des solutions.

Le chiffre, d'abord, est énorme : 59 % des détenus sont de nouveau condamnés dans les cinq ans qui suivent leur libération, et 46 % d'entre eux à de la prison ferme.

FRANCK JOHANNÈS
► Lire la suite page 10

« Pourquoi je vote pour Hollande »

■ Arnaud Montebourg s'explique mais ne donne pas de consigne
Page 7



STÉPHANE LAVOUÉ/PASCO POUR « LE MONDE »

L'Ukraine doit libérer Ioulia Timochenko

L'espoir de voir l'Ukraine se rapprocher bientôt de la famille européenne à l'ouest, plutôt que de resserrer les liens avec son grand voisin de l'est, la Russie, vient d'être sérieusement refroidi.

La condamnation de l'ancienne chef du gouvernement, Ioulia Timochenko, à sept ans d'emprisonnement, mardi 11 octobre, pour abus de pouvoir, au terme d'un procès politique contrevenant aux normes élémentaires d'un Etat de droit, a profondément déçu ceux qui promettaient à l'Ukraine un avenir européen.

Accusée d'avoir conclu avec Moscou un accord gazier contraire aux intérêts nationaux, en janvier 2010, l'ancienne égérie de la « révolution orange » n'est cependant pas certaine de rester en prison.

Dès le jugement, le président

Viktor Ianoukovitch a souligné que les recours n'étaient pas épuisés – une façon de ménager toutes les options.

A Kiev, on évoque un vote parlementaire afin de décriminaliser l'article de loi en vertu duquel M^{me} Timochenko a été condamnée – cela permettrait sa remise en liberté. En sens contraire, on lance de nouvelles poursuites contre elle pour tentative de détournement de fonds publics en 1995, comme l'ont annoncé les services de sécurité jeudi.

Editorial

Au risque d'isoler son pays, le président ukrainien poursuit ainsi une partie de bluff qui commencent à exaspérer les Européens, pourtant désireux de ne pas rompre le fil du dialogue. La chef de la

diplomatie européenne, Catherine Ashton, a exprimé « l'extrême déception » de l'Union européenne (UE) après la condamnation de M^{me} Timochenko. M^{me} Ashton a bien fait. Elle a jugé utile de rappeler au président ukrainien, avec qui l'UE est en discussion sur un futur accord d'association, les valeurs et les règles de l'Etat de droit communes à tous les membres de l'Union.

La doctrine Ianoukovitch définit l'Ukraine comme un pays non aligné, entre l'UE et la Russie. Le président tient à signer, en décembre, l'accord d'association avec l'UE. Mais ses visées réelles sont essentiellement économiques : Kiev compte sur une libéralisation des échanges et un afflux d'investisseurs.

La même ambiguïté prévaut à l'égard de la Russie. Moscou insiste pour que l'Ukraine intègre

l'Union douanière avec le Kazakhstan et la Biélorussie. A terme, Vladimir Poutine rêve d'une Union eurasiennne, dont l'Ukraine serait la tête de pont en Europe.

Pour Kiev, la condamnation de M^{me} Timochenko est d'abord un moyen de dénoncer les termes des accords gaziers avec Moscou.

L'UE avait jusqu'ici laissé à M. Ianoukovitch, élu en février 2010 contre M^{me} Timochenko, le bénéfice du doute.

La « révolution orange » de 2004 a, certes, apporté nombre de libertés aux Ukrainiens. Mais elle n'a pas débouché sur un système authentiquement démocratique. Dès lors, les Européens ont laissé M. Ianoukovitch instaurer à Kiev un pouvoir vertical, inspiré du modèle russe. Mais si l'Ukraine veut aujourd'hui s'associer à l'Europe, elle doit d'abord libérer l'ancienne première ministre. ■

Les Etats-Unis relancent les pressions contre l'Iran

Diplomatie Après les révélations d'un projet d'attentat contre l'ambassadeur saoudien à Washington, Barack Obama réclame des sanctions contre Téhéran. Page 3

Les agences de notation inquiètes pour l'Espagne

Dette Après Fitch, Standard & Poor's dégrade la note de la dette espagnole. Les agences doutent de la capacité de Madrid à respecter la réduction du déficit. Page 11

Le regard de Plantu



La mémoire longue du 17 octobre 1961

Il y a cinquante ans, la police parisienne réprimait avec une violence inouïe une manifestation d'Algériens. Entre 80 et 200 manifestants sont morts. Longtemps niée par l'Etat et refoulée par la mémoire collective française, cette journée noire a pourtant laissé des traces que les historiens ont patiemment retrouvées. Deux documentaires sortent la semaine prochaine. *Octobre à Paris*, de Jacques Panijel, inédit en salles, avait été réalisé dans la foulée de cette manifestation, mais censuré. Le film de témoignages, *Ici on noie les Algériens*, a été réalisé en 2011 par Yasmina Adi.

Lire page 18 et supplément « Culture & idées »

Samedi 15 et dimanche 16 octobre

- LVMH vous donne rendez-vous dans 25 de ses Maisons. Entrée libre*



* dans la limite des places disponibles

L'absence d'aménagement de peine aggrave le risque de récidive des sortants de prison

Selon une étude inédite de l'administration pénitentiaire, 60 % des détenus sont condamnés dans les cinq ans qui suivent leur libération

►►► Suite de la première page

Les mineurs sont les plus exposés à la récidive, surtout dans les deux premières années de liberté, mais l'aménagement des peines et la liberté conditionnelle font chuter les taux dans des proportions spectaculaires : pour éviter la récidive, mieux vaut préparer la sortie que condamner lourdement.

L'étude que publient les démographes Annie Kensey et Abdelmalik Benaouda, du bureau des études et de la prospective de l'administration pénitentiaire, est l'une des plus complètes qui soient : 7 000 dossiers de détenus libérés entre juin et décembre 2002 ont été comparés cinq ans plus tard, c'est-à-dire dans les années 2007-2008, à leur casier judiciaire.

Il ne s'agit pas de la récidive légale, qui ne s'intéresse qu'aux condamnations pour une même infraction ou une même famille d'infractions, mais du « devenir judiciaire d'anciens condamnés », c'est-à-dire de la récidive quel que

soit le motif de la nouvelle condamnation.

La récidive n'est évidemment pas la même selon la nature de l'infraction initiale. Les voleurs sont 74 % à être à nouveau condamnés cinq ans plus tard, les voleurs d'enfants 19 %, et encore, pas pour ce crime : ils ne sont que 0,6 % à être condamnés à de la réclusion crimi-

Les récidivistes sont plutôt les condamnés pour les délits les moins graves

nelle. 32 % des meurtriers sont à nouveau condamnés, mais pour 19 % de la prison ferme, et 0,7 % seulement pour un nouveau crime – et pas forcément un meurtre : il n'y a guère, en France, de tueurs en série. Avoir été condamné pour homicide volontaire diminue ainsi de moitié le risque de condamnation ou de retour en prison par rapport aux voleurs ou aux receleurs. Les condamnés pour viol ou agres-

sion sexuelle ont une probabilité trois fois moindre d'avoir une nouvelle condamnation dans les cinq ans que les condamnés pour vols.

Les récidivistes sont plutôt les condamnés pour les délits les moins graves. Les détenus condamnés à des peines de moins de douze mois sont 61 % à récidiver cinq ans plus tard, les condamnés à cinq ans et plus sont 33 % à récidiver.

Plus on a été condamné, plus on récidive : les libérés qui avaient déjà une condamnation antérieure avant d'être incarcérés en 2002 sont 34 % à recommencer. Ceux qui avaient deux condamnations ou plus sont 70 % : plus on a fait de prison, plus on en fera. Ce n'est pas une surprise, les hommes, plus délinquants, sont aussi plus récidivistes que les femmes. La probabilité de condamnation est deux fois plus faible pour les femmes que pour les hommes.

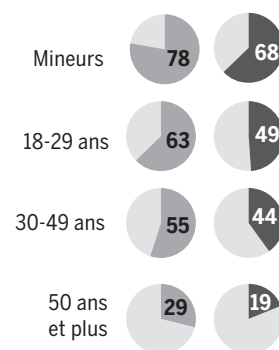
En revanche, le risque est trois fois plus important pour les mineurs à la libération que pour les jeunes majeurs de moins de 30 ans. Ne pas être marié multiplie

Les mineurs sont les plus exposés à la récidive

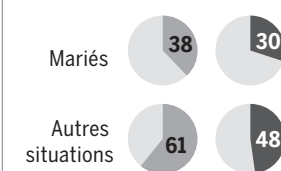
TAUX DE RÉCIDIVE DES LIBÉRÉS DE 2002 AU BOUT DE CINQ ANS SELON LEUR SITUATION, en %

■ Recondamnation ■ Recondamnation à de la prison ferme

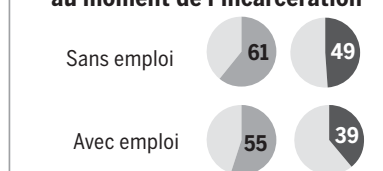
► Âge à la libération



► Situation matrimoniale



► Situation au regard de l'emploi au moment de l'incarcération



► Condamnations antérieures



► Mode d'exécution de la peine



SOURCE : ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

même par 1,5 le risque de retourner en prison, les détenus chômeurs récidivent à hauteur de 61 %, ceux qui ont un emploi à 55 %. Les populations à risque sont bien les mineurs. 78 % des mineurs ont de nouveaux ennuis avec la justice dans les cinq ans, les plus de 50 ans sont, eux, 29 %.

Statistiquement, la récidive est plus forte dans les premiers mois après la sortie : plus de la moitié des récidivistes (54,6 %) ont été à nouveau condamnés au cours de la première année de leur sortie, les trois quarts dans les deux ans. C'est encore plus vrai pour les

condamnés à la prison ferme : le taux de récidive est de 62 % la première année, 81 % dans les deux ans. Après la quatrième année de liberté, la courbe de récidive se tasse. L'urgence est donc bien d'accompagner le mineur à la sortie de prison et pendant les deux années qui suivent, sinon il rechute.

La variable la plus intéressante et la plus encourageante est sans doute le mode d'exécution de la peine : plus les condamnés restent enfermés, plus ils récidivent en sortant. « Les risques de récidivation des libérés n'ayant bénéficié d'aucun aménagement de pei-

ne demeurent 1,6 fois plus élevés que ceux des bénéficiaires d'une libération conditionnelle », notent les démographes.

Les libérés qui n'ont pas bénéficié d'aménagements de peine ont été 63 % à être recondamnés au bout de cinq ans (contre 39 % pour les sortants en libération conditionnelle). « Il y a effectivement des populations plus fragiles, indique Annie Kensey, des personnes qu'il faut accompagner, c'est tout l'intérêt de l'individualisation des peines et du suivi des conseillers d'insertion et de probation. »

FRANCK JOHANNÉS

A l'Argonne, à Orléans : « Des mecs des quartiers, il n'y a que ça en taule de toute façon »

Reportage

Orléans
Envoyé spécial

« Maman, je suis à la prison de Châlons-en-Champagne. Tu peux m'envoyer des vêtements ? » Mauricette, une habitante du quartier de l'Argonne, à Orléans, a reposé le courrier de son fils et appelé l'une de ses filles. Celle dont le mari a une voiture : « Moussa vient de retourner en prison. Il faut que tu lui apportes des pantalons et des t-shirts. » La fille s'est exécutée et a parcouru les 307 km jusqu'à la préfecture de la Marne. Trois heures trente de route. A la porte de la maison d'arrêt, elle a remis le linge à un surveillant. Puis est repartie en sens inverse. Sans avoir le droit de voir Moussa.

La scène se passe au milieu des années 2000. Moussa vient d'être condamné à trois mois et demi de détention pour un vol de voiture. Mauricette (tous les prénoms ont été changés pour respecter l'anonymat), veuve d'un immigré algérien, n'est pas allée voir son fils. Trop loin, trop cher et trop court. Le temps d'obtenir le permis de visite, la peine aurait été presque terminée.

A l'Argonne, la banlieue nord d'Orléans, les histoires comme celles de Moussa se racontent par dizaines. Andrée, 57 ans, est la voisine de palier de Mauricette. Selon elle, sur la centaine de personnes qui habitent les sept HLM voisins du leur, une dizaine d'individus sont en prison. Elle fronce les sourcils et force sa mémoire pour faire la liste. Une femme de l'immeuble d'à côté a vu ses deux fils condamnés à douze ans pour braquage : l'un est à la prison d'Orléans,



Quartier de l'Argonne à Orléans, le 5 octobre. CYRIL CHIGOT/FEDEPHOTO POUR « LE MONDE »

l'autre à Châteaudun, en Eure-et-Loir. Trois autres ont pris entre « trois et huit piges » dans la même affaire. « Il y a aussi les quatre jeunes du hall d'immeuble » qu'elle ne voit plus depuis cet été. Ils sont emprisonnés à Orléans et Blois pour un vol de véhicule. Un dernier est dans la même maison d'arrêt, accusé de meurtre après une bagarre.

Depuis quatre ans, Andrée et Mauricette habitent au 3^e étage d'un bâtiment en retrait du cœur du quartier. Elles s'invitent à boire le café, se prêtent, à l'occasion, une brique de lait et des œufs. Elles discutent surtout de leurs enfants. Car le fils d'Andrée est lui aussi passé en prison. Une première fois, à 19 ans. Une seconde, à 21 ans. Une

troisième, à 34 ans. Soupçonné d'homicide, Marco a fait deux ans et deux mois de détention provisoire entre 2008 et 2010. Libéré, il attend une date de jugement.

Sur les murs de son salon, Andrée a accroché des photos de famille dans de jolis cadres colorés. Sur l'une d'elles, Marco fixe l'objectif, l'œil sombre. La maman a les larmes aux yeux dès qu'elle évoque « l'affaire ». « Le monde s'est écroulé et ça a détruit la famille. » Pour assurer la défense de son fils, Andrée a voulu ce qu'il y a de meilleur et a pris un « avocat de Paris ». Elle a emprunté 10 000 euros à sa banque. « Maintenant, je dois rembourser 250 euros par mois jusqu'en 2014. » Une somme exorbitante pour cette

employée de bureau qui gagne 1100 euros par mois et verse déjà 450 euros pour son loyer HLM.

Il a fallu aussi s'arranger avec son employeur pour se rendre aux trois parloirs hebdomadaires. « J'avais trente minutes pour voir mon fils. Et après, je devais filer au travail, en bus, en ramenant ses sacs de linge sale », raconte-t-elle. La prison ne prévoit pas de machine à laver pour les détenus. Le patron d'Andrée n'apprécie pas trop qu'elle ramène au bureau son gros sac qui sent la prison. « Un collègue m'autorisait à mettre discrètement le linge dans son coffre de voiture. Je le récupérais en partant. Le cheffe n'a jamais su. » Elle ne compte plus les fois où elle est arrivée en retard au travail. Trois fois,

elle a tout bonnement « raté l'embauche ». Les familles ne sont autorisées à quitter la prison qu'une fois tous les détenus déshabillés et fouillés au retour de parloir.

Andrée comme Mauricette n'ont jamais apporté de portable à leurs fils. « J'avais bien trop peur qu'on le découvre et qu'on me fasse sauter mon permis de visite », explique la première, qui confesse quelques chocolats et des chewing-gums rentrés en douce. « Moi, je lui ai amené une fois un kebab tout chaud. Je l'avais emballé et aplati sous ma veste pour pas qu'on le voit », rigole la seconde.

Marco et Moussa sont des amis d'enfance. Quand le premier a été expédié à la prison d'Orléans, Moussa est venu le voir au parloir. Puis, quelques mois plus tard, Moussa est tombé à son tour. Pour une histoire de faux chèques, cette fois. Il a demandé à être en cellule avec son copain du quartier. « Vu que Marco se tenait bien, le chef d'établissement a accepté qu'ils soient ensemble », raconte Andrée. Dans leur cas, il n'y a pas eu de soucis. Dans d'autres, les rapprochements sont exclus : « Il arrive que l'on demande des incarcérations dans des prisons ou des cellules distinctes pour empêcher les communications entre personnes d'une même affaire », explique Pierre Moreau, magistrat à la cour d'appel d'Orléans.

A l'Argonne, cinq ou six grandes familles tiennent le business de stupéfiants. Par le passé, certains se sont fait la guerre. « A force d'être enfermées ensemble, elles se sont mises à faire du business ensemble. Alors qu'avant, certaines se tiraient dessus », juge Ayméric Regneau, surveillant à la maison d'arrêt d'Orléans. Les aînés et

les pères pilotent les affaires. Les plus jeunes assurent la distribution et servent de fusible en cas d'arrestation. « On sait qu'ils ne balanceront pas leurs parents. En plus, en tant que mineurs ou primo [arrivants en prison], ils prendront des peines moins fortes que ceux qui sont déjà tombés », explique Mohamed, 36 ans, incarcéré pour trafic de drogue.

Les liens du quartier se perpétuent avant tout en cellule. Il faut bien choisir ses « co », les codétenus, en langage pénitentiaire. Les mois de disette, ils peuvent dépan-

Andrée a emprunté 10 000 euros à la banque pour payer un « avocat de Paris » à son fils soupçonné d'homicide

ner quand le tabac ou la nourriture « cantinés » viennent à manquer. Dans la maison d'arrêt locale, les auxiliaires d'étage (prisonniers chargés des repas et du ménage) sont souvent de l'Argonne. Ils facilitent les échanges de cigarettes et de café... et garantissent une certaine paix sociale aux surveillants.

Beaucoup de jeunes du quartier se trouvent aussi en détention à Fresnes, Fleury-Mérogis, Tours et dans d'autres prisons de la région. « On finit toujours par trouver quelqu'un qu'on connaît. Un cousin. Un cousin de cousin », raconte Séga Sisoko, 22 ans, passé par Fresnes et Fleury-Mérogis et dont le petit frère est derrière les barreaux. « Des mecs des quartiers, il n'y a que ça en taule de toute façon. »

ARTHUR FRAYER

Les Débats de la Présidentielle

vendredi 14 octobre - 18h20 Henri Emmanuelli / Eric Woerth - La France est-elle un pays d'assistés ?

sur France Inter et Public Sénat avec Matthieu Aron de France Inter, Luc Bronner du journal Le Monde et la participation de Gilles Leclerc de Public Sénat.

A retrouver sur : franceinter.fr, publicsénat.fr et Dailymotion

Dailymotion

Le Monde

PUBLIC SENAT

france inter